



**NAMUR
CAPITALE**

Département de Gestion Financière
SCRO – Taxes
BCE : n° 0207.362.739
Hôtel de Ville
5000 Namur

Personne(s) de contact :
Josine NICKMANS - 081/24 71 58
Joachim DONTAINE - 081/247.162
www.namur.be
DIRECTEUR FINANCIER : BRUYR MARC

**ADMINISTRATION COMMUNALE DE NAMUR
AVERTISSEMENT-EXTRAIT DE ROLE**

N° matricule : 83101519504

Monsieur VANDERBUECKEN SAMUEL DANIEL

RUE DU CLINCHAMP(ML) 23
5020 NAMUR

Exercice fiscal	Taxe	Article	Libellé	Date adoption du règlement par le Conseil communal	Date exécutoire du rôle par le Collège	Date d'envoi
2023	70	041442	GEST DECHETS	15/11/2018	21/03/2023	26/04/2023
2023	74	035860	RESEAU EGOUTS	03/09/2019	21/03/2023	26/04/2023

NOM DU CONTRIBUABLE ET ADRESSE DE TAXATION

VANDERBUECKEN SAMUEL DANIEL
6423 RUE DU CLINCHAMP(ML) 23
5020 NAMUR

UNITES IMPOSABLES	TAUX	MONTANTS
1 GEST. DECHETS 1 MENAGE 6+ PERS	197,00	197,00
1 EGOUTS	51,00	51,00
TOTAL		248,00

L'AUGMENTATION DE LA TAXE N'EST EN RIEN UNE VOLONTE COMMUNALE, MAIS LE RESULTAT DE L'OBLIGATION POUR LES COMMUNES D'APPLIQUER LE DECRET WALLON DU 27 JUIIN 1996 ET L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON DU 05 MARS 2008 SUR LE COUT-VERITE EN MATIERE DE GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS PAR L'INTERCOMMUNALE BEP

Avis aux contribuables

- Demandes de renseignements** : le ou la redevable doit s'adresser par écrit au Département de Gestion Financière – cellule Taxes ou se présenter personnellement au dit service.
- Réclamations** : la réclamation doit être adressée dans un délai d'un an à compter du troisième jour ouvrable qui suit la date d'envoi de l'avertissement-extrait de rôle au Collège communal – Département de Gestion Financière – section Réclamation Taxes (2^{ème} étage) – Hôtel de Ville à 5000 NAMUR ou via le formulaire de réclamation en ligne sur le site www.namur.be (<https://www.namur.be/formulaire-reclamation>) ou en scannant le QR Code ci-dessous.
A peine de nullité, la réclamation doit être écrite et envoyée, de préférence par recommandé.
Celle-ci peut également être remise à l'adresse précitée. Elle doit être datée, signée par le réclamant ou la réclamante ou son représentant ou sa représentante et mentionner :
A) les noms, qualité, adresse ou siège du ou de la redevable à charge duquel l'imposition est établie ;
B) l'objet de la réclamation et un exposé des faits et moyens.
- Vos données personnelles sont enregistrées par l'Administration à des fins de traitement automatisé et seront utilisées exclusivement à des fins fiscales conformément aux dispositions légales applicables en la matière.



ORDRE DE VIREMENT

Montant à verser en EUR : +++248,00+++
Iban du bénéficiaire : BE70 0971 9473 0025
Communication structurée : +++012/3041/39192+++
Date d'échéance : 26/06/2023